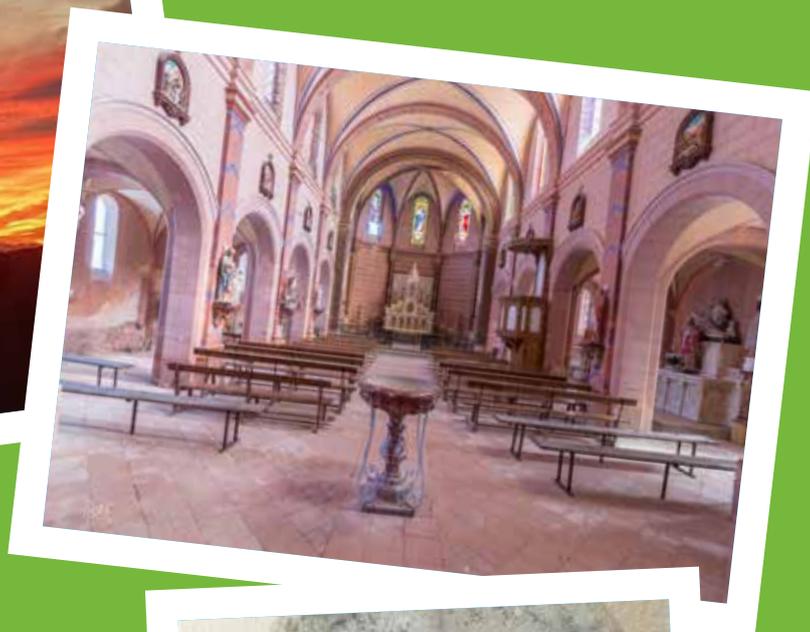


Saint-Léon



BULLETIN MUNICIPAL N°49



Le vent d'auta

INFOS PRATIQUES

Terres du Lauragais

Site du Moulin

Chemin du Gril
Développement économique
et touristique
05 34 66 61 97

Site de Nailloux

Rue de la république
(au dessus du bureau de Poste)
Service solidarité, Aide à domicile,
Enfance et Jeunesse
05 62 71 96 95

Permanences PMI

PMI Castanet Tolosan

68 Av. Lauragais
31320 CASTANET
05 62 71 91 80
• Tous les jours de 9h à 17h

PMI Montgiscard

Place de l'église
31450 MONTGISCARD
05 61 81 90 10
• Tous les lundi matin

Maison des Services et de l'Emploi

Ce service est destiné aux demandeurs
d'emploi, aux salariés, aux entreprises,
aux étudiants/scolaire.

MSE (dans les locaux de la Mairie)

Rue de la république
31560 Nailloux
05 34 66 91 64

• Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 13h30 – 17h

Vendredi : 9h – 13h

Tous les derniers samedis du mois :

9h30 à 12h30

www.coloursud.fr/Emploi

Agence postale Communale

• Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : Mme DUCLOS

05 61 81 56 27

Cantine scolaire :

05 61 81 92 00

Déchetterie

• Horaires d'ouverture

Mardi – Mercredi
Vendredi – Samedi
9h – 12h30 et 14h – 18h
05 62 18 31 22

Assistants maternelles

BEGHIN Nathalie	05 61 27 74 97
BELINGUIER M.-Claude	05 61 27 78 67
MAINGUET Valérie	06 13 79 23 98
METOIS Christelle	06 07 18 16 55
MONSERAT Carine	06 32 24 63 04
PISANO Rose Marie	05 34 66 32 39
ROMA Martine	05 67 11 42 15 06 01 13 26 99
SAFFON Josiane	05 62 71 07 04

SPEHA

Lieu-Dit Peyre Souille
514, Route de Nailloux BP 15
31560 MONTGEARD
05 34 66 71 20

Marché de plein vent

• Tous les lundis de 14h à 19h
sur la place du village

ALSH et ALAE

Terres du Lauragais

05 62 71 96 95

Saint-Léon

05 61 27 72 88

Puéricultrice

Mme BRUNET

05 62 71 94 40
christelle.brunet@cd31.fr

RAM

Relais Assisantes Maternelles de Saint Léon

06 69 69 55 26

Semaines impaires :

• tous les lundis matin

Semaines paires :

• tous les vendredis matin
« atelier lecture »

Pharmacie de garde

Un service « **RESOGARDES** » a été
mis en place par le syndicat des
pharmaciens de Haute Garonne,
il vous suffit de composer le **3237**
pour connaître la pharmacie de
garde de votre secteur.

Gendarmerie Nailloux

05 34 66 70 10
Urgences 17

ALLO DOCTEUR un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale adaptée à vos besoins 3699. A partir de 20 h et toutes les nuits, WE et jours fériés.

Le mot du maire

Discours des vœux à la population du 6 janvier 2019

Madame, Monsieur, Chers amis Saint-Léonnais,

La fin de l'année 2018 a connu un mouvement social sans précédent, né sur les réseaux sociaux sans leader national et par conséquent difficilement contrôlable. C'est le fruit d'un mécontentement profond auquel nos dirigeants devront consentir de négocier sur le fond et apaiser enfin cette situation particulièrement préoccupante. C'est aussi pendant les fêtes de Noël au marché de Strasbourg une tragédie hélas renouvelée par un attentat meurtrier que nous ne pouvons que condamner.

Mais en décembre comme chaque année, au cours de la fête de Noël des Ecoles, les enfants nous apportent un grand réconfort en laissant éclater leur joie, entourés de leurs enseignants, de leurs parents et grands-parents. Il sont l'avenir de notre commune qui vient d'effectuer son recensement et nous sommes 1270 habitants.

Je vais maintenant vous faire part du travail réalisé au cours de 2018 par le conseil municipal qui a mis en oeuvre quelques réalisations. Tout d'abord, pour la sécurité du bourg de St Léon avec la pose de deux plateaux ralentisseurs pour un montant de 9780 euros et d'un deuxième radar pédagogique pour 2237 euros.

D'autre part, et pour sécuriser le talus de la place Saint Roch nous avons dû procéder à son enrochement pour un montant de 5925 euros. La mise hors d'eau de la toiture de l'église a nécessité la pose d'une zinguerie pour un montant de 8371 euros. Tous ces travaux ont bien entendu fait l'objet de subventions de la part du Conseil Département de la Haute-Garonne.

2018, c'est aussi des orages violents qui ont provoqué de nombreux dégâts sur le Lauragais et bien entendu sur notre commune et nous avons participé à hauteur de 3918 euros pour sécuriser et remettre en état la voirie communale.

Dans le budget 2018 nous avons programmé l'enfouissement des réseaux dans le centre bourg pour un montant de 55 277 euros travaux qui seront réalisés par le SDEHG courant deuxième trimestre 2019 et subventionnés à hauteur de 70%. Pour un montant de 10 215 euros, nous allons procéder à la pose de pompes à chaleur dans la salle du foyer rural ainsi qu'au RAM au rez-de-chaussée et au TKD dans les prochains mois et supprimer ainsi le chauffage au gaz.

Courant 2019 nous allons réaliser une aire multi jeux située sur le terrain de sports côté terrain de tennis destinée

aux écoles, aux adolescents ainsi qu'aux adultes sportifs de nature. Tout sera mis en oeuvre pour qu'elle soit opérationnelle avant les grandes vacances. Son investissement s'élève à 67 836 euros et subventionnée à hauteur de 40% par le Conseil Départemental. Nous allons inscrire au prochain budget le carillon de l'Eglise pour un montant de 70 000 euros et, pour cette opération nous avons dû faire appel à un bureau d'études spécialisé pour nous donner toutes les garanties nécessaires sur la solidité de la structure du clocher. Un rapport nous a été remis mi-décembre 2018 avec avis favorable. Enfin, pour en terminer avec les travaux, le dossier de l'atelier municipal avance et fera l'objet d'une inscription au budget 2019 pour un montant de 293 250 euros. Le Conseil Départemental s'est engagé à subventionner ce dossier et nous ferons également appel à une demande de subvention auprès de la DETR pour financer ce projet structurant. Dans le budget annexe Assainissement nous allons inscrire les études nécessaires à la réalisation d'une micro station à Caussidières conformément au PLU en cours de réalisation et qui fera prochainement l'objet d'une réunion publique dans les prochains mois. Nous avons également prévu la réalisation d'un trottoir pour faciliter l'accès au groupe scolaire pour un montant de 5500 euros.

Je remercie mes collègues du Conseil Municipal pour le travail et le soutien qu'ils m'apportent ainsi que les services administratifs pour mener à bien tous ces dossiers sans oublier bien sûr l'ensemble du personnel communal, Agence Postale, Service Technique, Ecoles, ATSEM, entièrement dévoués au service de nos administrés.

La vie associative et toujours aussi active grâce aux bénévoles, les TKD, Détente & Bien Etre, Pétañque, Pétoilettes, Comité des Fêtes, Chasse, Temps Libre, Ecole de Musique et tous les autres qui se dévouent pour animer tout au long de l'année et dans la convivialité la vie de notre commune.

Pour votre information le Conseil Départemental ouvre une aire de co-voiturage aux Potences et nous en avons profité au conseil municipal pour solliciter la pose d'un éclairage public.

Je vous remercie de votre attention et vous adresse mes vœux les plus sincères pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Jean-Claude LANDET, Maire



Sommaire

- P 2 Infos pratiques
- P 3 Le mot du Maire
- P 4-7 Vie locale
- P 7 Travaux et acquisitions
- P 8 Vivre ensemble
- P 9 Vie pratique Intercommunalité
- P 10 On parle d'eux
- P 10-16 Le petit journal des associations
- P 17 Agenda
- P 16-30 Comptes-rendus Conseil Municipal
- P 31 À votre service

Mairie

Hôtel de ville

1, place de la République
31560 SAINT-LÉON

Tél. : 05 61 81 92 03

Fax : 05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi

Jeudi – Vendredi :

8h – 12h / 14h – 17h00

M. le Maire reçoit sur RDV :

le mercredi et le samedi matin

Mmes MM. les adjoints reçoivent sur RDV : le vendredi après midi

Directeur de la publication :
Jean-Claude LANDET - Maire

Rédaction et photos :
Commission communication

Conception et impression :
Scop Imprimerie de Ruffié
09000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64

Naissances

BALENCIE Romane 18/06/2018
BELDAME Alban 28/04/2018
BOURDET Adam 28/11/2018
CARRERE Nora 06/03/2018
COSTARD Antonin 22/06/2018
DE ALCALA Léonie 15/10/2018
GOSSART Romane 18/04/2018
GOUIT Clara 20/09/2018
ISSANCHOU Lucas 11/02/2018
MARTINEZ Antoine 05/09/2018
MARUCHEAU DE CHANAUD Élouan
28/03/2018
MIDON Bastien 02/01/2018
POULIER Alix 20/08/2018
ROBLES Mila 02/03/2018
ROUAIX Gabin 06/07/2018
VERGÉ Jade 09/08/2018
VERMEIL Enzo 24/02/2018

Mariages

BOGGINI Lucile DUCHENE Thierry
01/12/2018
CASTAING Nelly AZEMA Patrick
01/09/2018
CHAIB Kaouthar MORAGUES Mickaël
30/08/2018
LE BIHAN Cyrielle SARLABOUS Benjamin
07/07/2018
MAUBLANC Marie Line BIDEAU Eric
24/02/2018
RICQ Lucile FERLIN Paul 15/09/2018
CHRESTIA Laura DE BRITO Jordy
05/05/2018

Décès

DO CARMO BRITO DIAS Maria 25/09/2018
GALY Alice 22/02/2018
JOURDA Lucienne 05/08/2018
LABORIE Serge 03/10/2018
RAFFANEL Antoine 14/09/2018
RAFFANEL Elie 23/01/2018
REGNIER Dominique 16/02/2018
REYNAGUET Antonine 11/01/2018



CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE
DU 11 NOVEMBRE 2018



À 16H À CAUSSIDIÈRES
À 16H30 À ST LÉON

C'est avec la participation des musiciens de l'Ecole de Musique que s'est déroulée la commémoration de l'armistice, devant le monument aux morts du hameau de Caussidières d'abord, et celui de Saint-Léon ensuite. Tous les participants ont ensuite partagé le vin d'honneur offert par la municipalité et animé par un mini-concert des jeunes élèves de l'Ecole de Musique.

La Mairie a organisé une exposition à laquelle ont participé les enfants de l'école, petits et grands, en y apportant leurs travaux fait en classe autour de ce centenaire.



ALAE CLAÉ

A l'accueil de loisirs associé à l'école de Saint-Léon

«Vivre ensemble, ça s'apprend»

Des activités variées pour Créer, Jouer, Imaginer, Expérimenter, Développer des savoirs faire et Apprendre à vivre ensemble. Le fonctionnement et l'organisation de l'ALAE sont réfléchis pour favoriser l'autonomie et apprendre à grandir.

À venir... Un atelier danse, découverte du KAMISHIBAI, des activités créatives, des grands jeux d'équipe, des parcours de motricité et une passerelle «PITCHOUS» avec le RAM et les crèches. Et toujours : un atelier de discussion à visée philosophique, les Petits reporters, la passerelle avec la Maison des Jeunes de Nailloux.

Le planning hebdomadaire est affiché chaque semaine à l'intérieur de l'école et l'équipe d'animation se tient entièrement disponible pour toutes demandes d'informations.



Les mercredis

«Tous ensemble au centre!»

Prendre en compte les rythmes et les besoins de chacun en proposant aux enfants de vivre leurs après-midi au gré de leurs envies. Des ateliers aux thématiques variées et des sorties culturelles (expo graffiti, spectacles vivant).

À venir... Un atelier maquette, un atelier peinture «graffiti», un atelier Yoga, des animations autour de la gestion des émotions, des chasses au trésor et des sorties au Quai des Savoirs ainsi qu'à la Halle de la Machine à Toulouse.

Au printemps, les ateliers «jardinage» reprendront et des sorties au musée ainsi que des sorties natures seront organisées.

La programmation par 15^{aine} est affichée à l'accueil de l'ALAE

Les vacances au centre de loisirs!!!

Partage, échanges, respect de chacun, participation et coopération sont les maîtres mots!

Comme les mercredis, nous favorisons le rythme et les besoins de chacun. Nous proposons des activités variées choisies au maximum à partir des envies des enfants.

Les vacances d'automne 2018: En plus des activités thématiques, les enfants ont pu profiter d'un atelier découverte du théâtre d'ombre, assister à une représentation au théâtre et se rendre au cinéma. Nous avons également participé à un défi scientifique lors de la 1^{ère} journée Nature des jardins du muséum de Toulouse.

À venir... Vacances d'hiver 2019, atelier découverte de la linographie, sortie neige et parc de jeu pour les plus jeunes ainsi que de nombreuses activités et surprises!

La programmation détaillée est affichée à l'accueil de l'ALAE dès le 1^{er} jour des vacances.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VŒUX



Yamina



Anne Marie



Gabrielle



Marjorie



Virgile



Laëtitia



Laura



Swann



Léa

Cette année, la vente des gâteaux par les enfants des ALAE du territoire et le repas organisé par la Maison des Jeunes à Calmont ont permis de recueillir la somme de 2921.79 euros. La recette totale du Téléthon 2018 étant de 6488.08 euros.

Merci à tous pour votre participation!

GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

Cette année encore à l'école, la fête de Noël a été une resplendissante manifestation de bonne humeur et de joie partagée. Tout le monde, grands et petits, joue le jeu, et le préau entier se pare des couleurs du Père Noël. Grâce à la générosité de la mairie, la hotte du Père Noël était bien garnie, pour la plus grande joie des élèves.

Le nouveau projet d'école proposé par l'équipe enseignante, et adopté lors du premier conseil d'école, a pour objectif de nouer des liens entre l'école et le village, entre les élèves et les habitants, entre les enfants et les anciens de la commune. Dans cet esprit, juste avant les vacances de Noël, les élèves avaient invité les personnes âgées de la commune à venir écouter la chorale réunissant les 180 enfants de l'école, et à partager un goûter confectionné par les élèves eux-mêmes. Une douzaine de participants ont répondu à l'invitation, et sont repartis ravis de cette initiative. Gageons que la publicité qu'ils en feront amènera un public plus nombreux l'année prochaine.



INSCRIPTIONS pour la rentrée 2019

Les enfants **nés en 2016** sont scolarisables en Petite Section de maternelle à la rentrée de septembre 2019.

Nous invitons les parents à procéder à leur inscription dès maintenant. Pour cela, ils doivent se rendre à la mairie, qui leur fera remplir les documents nécessaires, et leur délivrera, si les conditions sont remplies, l'autorisation d'inscription. Ils peuvent aussi prendre contact avec l'école, le mardi de préférence, au 05.61.81.56.27



REPAS DE CCAS

Assiette gourmande, cassolette de poisson, filet de veau et son assortiment de légumes..., c'est un menu de fête digne d'un réveillon qui a régalé les Aînés du village à l'occasion du traditionnel repas de Noël offert par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Quelque soixante-dix joyeux convives avaient répondu présents à cette invitation de la municipalité, ce dimanche 9 décembre à midi, à la salle du Foyer rural. Ils ont partagé avec beaucoup de plaisir ces agapes festives, accompagnées de quelques heures de retrouvailles bien sympathiques, dans une ambiance amicale et détendue, orchestrée par Mr René Roques.



VŒUX À LA POPULATION

Le 6 janvier 2019, Mr le Maire a présenté ses vœux en présence de Mr Christian Portet, Président de la CC Terres du Lauragais, qui a donné par un bref résumé, les futures orientations de la politique de notre communauté de communes.



REMERCIEMENTS

Merci à Jérémy Chamot-Rossi, photographe passionné, qui nous fait partager ses photos prises dans les églises de Saint-Léon et Caussidières.



07 78 76 29 51 - jcrphotos.weebly.com - jeremychamotrossi@hotmail.fr - [f jcrphotos](#)

TRAVAUX

Éffectués en 2018:

- Remplacement du compteur électrique pour le marché de plein vent,
- Rénovation de la salle du terrain de foot,
- Rénovation de la zinguerie de l'église de Saint-Léon,
- Réaménagement des plateaux ralentisseurs dans le bourg de Saint-Léon
- Enrochement du talus Place St Roch
- PADD: modification du PADD – Après conseil de nos différents partenaires sur l'urbanisme nous

alertant sur le trafic qu'aurait engendré le premier projet sur le nombre important de véhicules transitant par le village, nous avons orienté différemment le PADD. Nous l'avons recentré autour de la Mairie et du quartier de Lasserre. Cela entrainera une diminution notable des surfaces constructibles tout en gardant l'objectif du SCOT.

- Le dossier représentatif du PADD sera mis à la disposition du public courant janvier 2019 à la Mairie pendant les heures d'ouverture.

TRAVAUX & ACQUISITIONS

Prévus en 2019:

- Effacement du réseau électrique dans le centre de bourg de Saint-Léon,
- Création d'un terrain multi sport
- Lancement de la procédure pour la création de l'atelier municipal qui sera situé derrière l'existant,

VIVRE ENSEMBLE



Valoriser ses déchets verts : c'est possible

Lorsque vous taillez vos haies ou quelques branches sur vos arbres, vous détenez une ressource insoupçonnée ! ne les brûlez pas et plutôt que d'aller encombrer la déchèterie, broyez ces résidus et ils deviendront ainsi une matière à utiliser en paillage ou au compost et seront transformés en une source de matière organique très utile pour les plantes.

Une fois broyés, ces branchages servent à pailler haies, potagers et arbres. Ils permettent ainsi de faire des économies tout en respectant l'environnement :

- ils limitent les arrosages en protégeant le sol du dessèchement,
- ils réduisent la pousse des plantes spontanées concurrentes et permettent ainsi de ne pas utiliser de désherbant,
- ils sont source d'humus et favorisent la vie du sol et le travail des vers de terre qui aèrent le sol et digèrent la matière organique, la rendant ainsi disponible pour les plantes,
- ils protègent le sol du tassement dû aux intempéries (battances)

Les résidus de tailles broyés permettent également d'obtenir un compost de qualité. Riches en carbone, il est utile de les mélanger aux matières azotées qui composent souvent nos composts domestiques (épluchures de fruits et légumes, tontes, herbes spontanées...)

Réduire la quantité de déchets verts extraite du jardin ?

C'est possible en modifiant nos modes de gestion mais aussi dès la conception du jardin. Si vous souhaitez faire des plantations sur votre terrain pour l'aménager ou remplacer les espaces à tondre par des haies et massifs riches en biodiversité, le choix des végétaux est important. Privilégier les essences locales, adaptées et rustiques qui vous demanderont peu d'entretien et dont les branches seront valorisables.

Nos amis les bêtes

Un arrêté municipal en date du 21/06/2002 régleme la divagation des animaux sur le territoire communal et nous vous rappelons que, **pour tout animal domestique errant** sur la commune, il sera fait appel à **la fourrière**.

D'autre part, **les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs de jour comme de nuit**, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



Rappel/ rappel / TRI SELECTIF / rappel

GESTION DES DÉCHETS

Consignes de tri sélectif

ACCEPTÉS DANS LE BAC JAUNE	REFUSÉS
<p>Carton</p>  <p>Briques alimentaires Boîtes en carton Emballages carton</p>	<p>Polystyrènes</p> 
<p>Métal</p>  <p>Aérosols ménagers non dangereux Barquettes aluminium Canettes Conserves</p>	<p>Autres objets métalliques Papiers aluminium Outils</p> 
<p>Papiers</p>  <p>Journaux Prospectus Livres Magazines Papiers Enveloppes</p>	<p>Papiers alimentaires Photographies Radiographies</p> 
<p>Plastique</p>  <p>Bidons ménagers Bouteilles Flacons</p>	<p>Barquettes Couches Pots de yaourt Restes alimentaires Sacs et films</p> 



TERRES DU LAURAGAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile en se munissant de sa carte d'identité ou passeport valide et du livret de famille à jour, il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Il doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)** et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

A la suite du recensement la mairie délivre une attestation de recensement, il n'est pas délivré de duplicata.

Cette attestation est demandée lors de l'inscription à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique BEP, baccalauréat...ou à l'examen du permis de conduire.

VIE
PRATIQUE

**Une aire de covoiturage
a été créée au lieu-dit
Les Potences par le
Conseil Départemental**

ACTION – MA COMMUNE MA SANTÉ

L'association ACTIOM -action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat- est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Ma commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent trouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée à un contrat individuel.



Un conseiller vous répond au 05 64 10 00 48

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT À NAILLOUX

Vous pouvez désormais vous rendre à la mairie de Nailloux pour y effectuer vos demandes de carte d'identité et passeport. Vous devez, pour cela, prendre préalablement rendez-vous au 05 62 71 96 96 et pouvez faire une pré demande en ligne sur le site :

www.service-public.fr

INTER
COMMUNALITÉ

msap MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

C'est quoi ?

La MSAP des Terres du Lauragais est un lieu d'accueil de proximité qui vous permet, particulier ou professionnel, d'être accompagné dans vos démarches de la vie quotidienne et notamment au niveau des services en ligne et téléprocédures.

Dans quels domaines ?

Santé-Social / Emploi-Formation/Famille/Entreprise/Retraite/Démarches administratives
Logement-Energie/Accès au droit / Transport-Mobilité

Retrouvez l'agenda, les actions et ateliers sur le site msap.tdlsud@terres-du-lauragais.fr

MSAP / 1, rue de la République / 05 34 66 91 64

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
et le mercredi et vendredi matin de 09h15 à 12h30

ON PARLE D'EUX

Paru
dans la
Dépêche du Midi

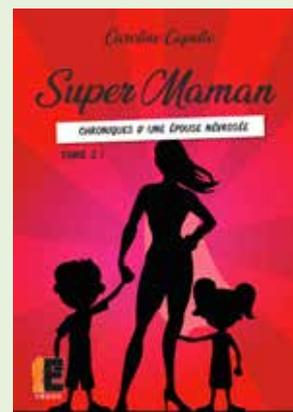


Créateur de l'école de musique de Saint-Léon en 1954, **René Roques** vient de recevoir la médaille d'or avec palme et barrette de la Confédération musicale de France pour ses 64 ans de direction d'orchestre. L'occasion de revenir sur l'itinéraire musical – et foisonnant, de cet enfant du village, toujours directeur de l'école de musique locale.

Né, donc, à Saint-Léon le 20 juillet 1930, musicien dès l'enfance, saxophoniste à 14 ans, René a effectué son service militaire à la Musique de l'Air de Bordeaux. Il a profité de son séjour bordelais pour suivre les cours du conservatoire dispensés par Pierre Ferry, saxophone ténor et basson à l'opéra de Bordeaux, cours qu'il partagera avec un certain... Pierre Perret! De retour à Saint-Léon en 1953, il crée un ensemble instrumental de... pipeau qui se produira en concert dans les foyers ruraux de Haute-Garonne, devant parfois plus de 500 spectateurs. L'année suivante, c'est donc la création de l'école de musique du village, en même temps que celle de l'orchestre «René Roques et ses Joyeux Troubadours» en compagnie de l'ami Virgile Oneda.

Ce sera ensuite, au fil des années et des décennies, d'autres créations d'écoles de musique (Venerque, Eaunes, Centre Guilhem, Saubens, Ayguesvives, Saint-Sulpice sur-Lèze, le CEMIV au Vernet...), d'orchestres et d'ensembles instrumentaux, des directions d'orchestres, des responsabilités au sein des conseils d'administration des Fédérations musicales départementale et régionale...

Et de trois pour **Caroline Capelle** qui vient de sortir un nouveau roman! Après *Super Maman* et *Docteur Spaghettis* publiés en 2017, les lecteurs vont pouvoir s'approprier la suite des aventures de *Super Maman* qui va paraître la semaine prochaine. «Il s'agit du tome numéro 2 de la trilogie, le tome III étant prévu en suivant», confie la jeune auteur originaire de Fos. Pour Caroline Capelle, les choses avancent de belle manière avec la signature il y a peu, avec la maison d'édition: Évidence Éditions. En marge de quoi, elle a continué de participer à de nombreux salons. Ce tome II, c'est ça: «40 ans: le plus bel âge direz-vous! Mais qu'en est-il quand on pense avoir réussi sa vie et que d'un coup d'un seul, tout cela est remis en question! De famille parfaite, on se retrouve à chercher la preuve de l'infidélité de son mari que l'on pensait honnête et amoureux. Les enfants ont grandi, Clarisse aussi...» Invitation donc à découvrir le quotidien de cette super maman pour laquelle chaque jour rimera cette fois avec adolescence, adultère et quarantaine! Entre battements de cœur, rires et larmes, Clarisse sera de tous les combats de la vie de maman.



La Dépêche du Midi

Vous pouvez suivre l'actualité de Caroline Capelle sur son site internet www.carolinecapelle.fr et sur sa page facebook [caroline capelle auteur](https://www.facebook.com/carolinecapelle.auteur).

Dernièrement, la fondation Pous a accueilli l'exposition de l'artiste-peintre Saint-Léonnais d'origine polonaise **Kicha**, qui a notamment remporté le prix du conseil général lors du salon d'Automne 2014.

Entretien avec l'artiste.

D'où vous vient cette passion pour la peinture ?

Je dessine depuis l'enfance et plus particulièrement depuis l'âge de 12 ans où pour combler l'ennui d'une longue convalescence, je me suis mise à dessiner les personnages de Walt Disney. Ensuite sont venus les portraits humains grand format au crayon et au fusain, puis la couleur avec la gouache et beaucoup plus tard, après la naissance de mes enfants, est arrivée la peinture à l'huile.



Quel a été votre parcours ?

J'ai réellement débuté la pratique artistique à Annecy, au sein de la basilique Saint-Joseph-des-Fins. J'y ai créé de grands panneaux pour des célébrations religieuses et des crèches de Noël grandeur nature. Je suis également intervenue dans des écoles où j'ai suivi pendant un an des enfants trisomiques ou bipolaires. Je suis ensuite partie à Nantes où j'ai intégré les Ateliers de la Gobinière qui m'ont beaucoup apporté. C'est là-bas que j'ai débuté les expositions.

Comment se déroule votre processus créatif ?

Je construis moi-même mes toiles, d'où les formats hors norme. J'assemble des montants, je tends la toile en appliquant de la colle de peau de lapin, puis du gesso ou de l'acrylique pour lui donner du corps. Tout ce processus me permet de pénétrer mon sujet, de me concentrer et de trouver une certaine sérénité.

Quelle est votre vision de la peinture ?

Je n'ai pas la prétention de faire passer un quelconque message à travers mon expression artistique, j'ai juste envie de créer.

La Dépêche du Midi

DÉTENTE & BIEN-ÊTRE

L'association vous propose trois rencontres hebdomadaires :

- Le lundi de 11h00 à 12h00 au dojo gym douce
- Le mercredi de 9h15 à 10h15 au dojo gym douce
- Le mercredi de 20h à 21h15 gym renforcement musculaire et cardio

Activités respiratoires, du renforcement musculaire et cardio, de la souplesse, de la coordination et de l'équilibre.

Bonne humeur assurée.



Cotisation annuelle : 85€ pour les 3 cours hebdo
Certificat médical

Brigitte : gym.sante@free.fr Sophie 06.12.39.27.55 Valérie 05.61.54.01.85

Site : associationdetenteetbienetre.jimdo.com / Mail : assoc.detenteetbienetre@gmail.com

ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT LÉON

Une fin d'année forte en évènements !

Un grand merci et toutes nos félicitations à M. Roques pour 65 années passées à enseigner la musique à plus de 10 500 élèves dont 35 sont devenus professionnels comme François Verdier enseignant au conservatoire supérieur de Paris et Cyril Devaux Sous-Chef de l'orchestre de la musique des Parachutistes de Toulouse.



Un magnifique concert d'harmonie dirigé par Cyril dans la salle des fêtes de la commune de Saint Léon a rassemblé 48 musiciens qui se sont produits dans une salle comble et enthousiaste. Bel hommage à la Sainte Cécile !

Un nouveau piano pour poursuivre les cours dispensés par Maël Proudoum tout au long de l'année.



Les cloches de l'église qui vibrent toujours sous les mains des carillonneurs entraînés par Maël



Toujours des cours de chant menés par Barbara Blaser et suivis par des élèves très motivés de tout âge. N'hésitez pas à venir tester votre voix, instrument que vous avez toujours sur vous ! Barbara se fera un plaisir de vous accueillir durant ses cours.

Pour toute information contacter
M. Roques au 06 62 91 75 64



COMITÉ DES FÊTES DE CAUSSIDIÈRES

Le comité des Fêtes de Caussidières vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 et vous invite à participer aux diverses manifestations qui se dérouleront durant l'année.

Tous les mardis à 21 heures ont lieu les concours de belote au foyer rural de Caussidières.

Dimanche 24 février : loto au foyer rural de Saint-Léon à 14h30

Samedi 17, dimanche 18 et lundi 19 août : fête locale, le programme vous sera transmis ultérieurement.

Nous vous réservons le meilleur accueil pour tous ces événements festifs.

Le bureau

Joyeux
cochonnet

ACCA

Autant des Enfants

Comité des Fêtes
de Saint-Léon

Temps Libre



PETIT JOURNAL ASSOS

nouveau PRIS EN FLAG À SAINT-LEON

Bonjour Saint-Léonais.e.s et voisin.e.s,

Nous sommes une douzaine, depuis cet été, à pratiquer du **Rugby Flag sur notre terrain de sport de Saint Léon.**

Pour ceux qui ne connaissent pas, le rugby flag est à mi-chemin entre le rugby à 7 et le rugby à toucher, avec des règles simples:

- pas de mêlée
- pas de raffut
- pas de jeu au pied
- pas de plaquage
- en lieu et place du plaquage, un «flag» à arracher à la ceinture de l'adversaire
- au bout de 3 «flags», la balle change de camp. Idem pour tout en-avant ou ballon tombé.

Pris en Flag



C'est un jeu très ludique et qui permet de se dépenser, de se faire des passes tout en essayant de prendre des intervalles. L'avantage de ce rugby sans contact est qu'il est accessible à tous et à toutes, filles et garçons, dès l'adolescence et jusqu'à...

Pour pouvoir jouer, il suffit d'être 4 contre 4. Les séances durent généralement 1h30 avec un petit échauffement à base d'exercices de passes.

Cela se passe le mercredi soir à 18h30. Si vous voulez venir voir comment cela se passe, regardez si le stade est éclairé!

Si vous êtes partant.e.s ou si vous voulez de plus amples informations, venez nous voir ou contactez moi: sebastien.carrere@gmail.com et je vous ajouterai à notre mailing-list.

Sébastien pour l'association

nouveau ATOMIC CIRCUS



Depuis la rentrée 2018/2019, l'association ATOMIC Circus développe l'apprentissage des arts du cirque au Foyer rural de Saint-Léon. Les enfants sont ravis d'explorer cette activité aux multiples ateliers, de créer des numéros et de pouvoir les représenter lors du spectacle de fin d'année.

N'hésitez pas à nous rejoindre tous le jeudi de 17h30 à 19 h pour les enfants de plus de 6 ans.



nouveau YOGA TOGETHER

Au travers de l'association Yoga-Together je vous propose de découvrir ou de redécouvrir le Yoga lors des Ateliers découvertes du 1^{er} trimestre 2019.

J'enseigne le Hatha-Yoga, un yoga indien traditionnel qui s'enchaîne au rythme suivant: l'éveil spirituel par les postures et les enchaînements «Asana», la discipline du souffle «Pranayama», la concentration et la méditation «Dharana».

Passionnée et pratiquante depuis plusieurs années, je me perfectionne à l'Ecole National des Professeurs de Yoga (ENPY)



DOJO de Saint-Léon

Samedi 19 janvier – Ateliers tous niveaux – « Immunité et canaliser les énergies »

Ado: 12-17 ans de 15h à 16 h, un moment pour se recentrer,

Enfants: 7-11 ans de 16h30 à 17h15, postures ludiques, amusements garantis...

Adultes: 17h45 à 19h15, détox et vitalité

Samedi 16 février – Ateliers tous niveaux – « prépa physique neige et immunité »

Ado: 12-17 ans de 15h à 16 h, juste pour eux...

Enfants: 7-11 ans de 16h30 à 17h15, jeux et plaisirs...

Adultes: 17h45 à 19h15, prépa ski, recentrage et détox...

Samedi 2 mars – Ateliers tous niveaux – « vitalité pour accueillir le printemps »

Ado: 12-17 ans de 15h à 16 h, concentration et respiration....

Enfants: 7-11 ans de 16h30 à 17h15, on s'amuse...

Adultes: 17h45 à 19h15, remise en forme...

Samedi 16 mars – Ateliers tous niveaux – « Vitalité pour accueillir le printemps »

Ado: 12-17 ans de 15h à 16 h, respiration et recentrage....

Enfants: 7-11 ans de 16h30 à 17h15, on joue!!...

Adultes: 17h45 à 19h15, se chouchouter...

Samedi 30 mars – Ateliers tous niveaux – « Être en forme pour le printemps »

Ado: 12-17 ans de 15h à 16 h, on apprend à se détendre de façon ludique....

Enfants: 7-11 ans de 16h30 à 17h15, jeux et fou rires...

Adultes: 17h45 à 19h15, prendre soin de son corps et de son esprit

Tarif des ateliers:

7 € l'atelier enfant – 8 € l'atelier ado – 9 € l'atelier adulte

Règlement le jour de l'atelier

Ce que le Yoga vous apportera :

Dopez votre immunité – équilibrez votre état de santé général – trouvez de l'énergie – relaxez vous selon vos besoins – augmentez votre souplesse, vos performances physiques et intellectuelles – bénéficiez d'une meilleure concentration et d'un meilleur moral....

Inscriptions:

Me contacter aux moyens suivants

Tél. portable: 06 21 55 01 06

Facebook: Gabrielle Ladevant

Instagram: yoga_together_gl

gabrielleladevant@orange.fr

Nombre de places limité / Pensez à amener votre tapis et une bouteille d'eau

Gabrielle LADEVANT / Numéro professionnel: 34-322

JOYEUSES PÉTROLETTES

Une délégation des JPSL a fait un déplacement à Corronsac afin de remettre à l'association «Les coteaux au côté d'Elodie» et Elodie elle même, le produit récolté lors de notre sortie mobylette et repas du samedi 24 novembre. Cette année, notre participation a été de 250 euros.

Une petite collation a été prise sur place, vin chaud et crêpes.



ASSOCIATION « PASSION TRAIL LAURAGAIS »

Le trail est une discipline sportive de plus en plus courante, permettant de courir en milieu naturel, sur sentiers, chemins ou petites routes.



Le club Passion Trail Lauragais existe depuis 2011 à Saint Léon, et propose une pratique du trail où chaque membre peut s'entraîner, en fonction de son niveau (et cela commence par les débutants), de ses objectifs et de sa disponibilité. Le groupe s'agrandit d'année en année et aujourd'hui nous comptons 17 membres, aussi bien des femmes que des hommes, débutant(e)s et confirmé(e)s. Chacun s'entraîne selon son niveau, sa disponibilité et ses objectifs de course.

Passion Trail Lauragais c'est d'abord le plaisir de se retrouver, quelle que soit la météo, tous les dimanches matin à 8h30 sur le parking de l'école de Saint Léon, de ne pas courir seul mais

avec un groupe sympa et motivant. Nous partons ensuite sur des circuits dans les environs du village ou dans les communes voisines. Nous nous réunissons aussi plusieurs fois par an, pour l'assemblée générale du club, pour partager une galette des rois, à l'occasion de courses dans notre région ou pour une originale sortie «nocturne». Celle-ci permet de découvrir la course à pieds sur sentiers, de nuit, à la lueur des lampes frontales.



Certains membres participent à des courses dans la région, telles que l'Aneto Trail dans les Pyrénées, le trail de la Sierra de Guara en Espagne, le festival des Templiers dans l'Aveyron ou même le marathon de Toulouse. A cela s'ajoutent de nombreuses autres courses régionales auxquelles nous participons individuellement ou à plusieurs.

Retrouvez toute notre actualité sur la page Facebook du club :

**<https://www.facebook.com/PassionTrailLauragais/>
ou par tel: 06 81 57 22 46.**

Rejoignez-nous!



ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

L'arbre champêtre pour favoriser la biodiversité tout en luttant contre l'érosion des sols

L'arbre de pays et la haie champêtre sont multifonctionnels! Face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, ils sont la réponse à de nombreux enjeux écologiques dans les communes. En faisant le choix de planter ces arbres et arbustes locaux dans des endroits judicieux, citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs... chacun peut agir pour préserver la qualité de l'environnement.

Planter local pour améliorer la Trame Verte et Bleue

Forêts, bosquets, haies, alignements... constituent la Trame verte dans nos communes; Les cours d'eau et ruisseaux forment quant à eux la Trame bleue. Depuis le Grenelle de l'Environnement et l'adoption du SRCE Midi-Pyrénées (Schéma Régional de Cohérence Écologique), les communes doivent restaurer ou préserver la Trame verte et bleue à l'échelle communale. Nous avons tous un rôle à jouer!

Dans votre jardin, au potager, près du verger ou dans les espaces verts communaux, il est intéressant d'utiliser des arbres et des arbustes de pays. La haie champêtre est un milieu riche à forte valeur écologique. Elle joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité.

Connaissez-vous le cornouiller sanguin, la viorne lantane, le troène des bois, l'érable champêtre ou l'alisier torminal... autant d'essences de pays parfaitement adaptées à nos terrains. Rustiques, adaptées au sol et au climat, peu gourmandes en eau, elles demandent peu d'entretien. Elles offrent une source de pollens, de nectars aux abeilles et papillons, de petits fruits variés aux oiseaux tout au long des saisons, abritent des hérissons... De plus, les arbres et arbustes de pays aménagent l'espace tout en préservant l'identité du paysage local.

Planter local pour maintenir les sols

La plantation de haies champêtres est également un moyen efficace et durable pour lutter contre l'érosion des sols. Coulées de boue sur la voirie, fossés comblés après un orage, dégradation de la qualité de l'eau des rivières chargées de matières en suspension... les épisodes pluvieux de cet hiver remettent l'érosion des sols au centre des préoccupations.

Un réseau de haie complexe et continu, des plantations positionnées de façon pertinentes permettent de diminuer voire de traiter écologiquement les problèmes d'érosion. L'arbre maintient mécaniquement le sol grâce aux racines, régule les écoulements d'eau en améliorant la structure du sol et en favorisant l'infiltration... Combiné à des pratiques agricoles respectueuses (non labour, couverture permanente des sols...) l'arbre aide l'agriculteur à préserver son capital sol! Il en est de même sur les terrains communaux et les jardins: maintien des berges, aménagement des talus... les essences locales seront tout aussi utiles.

Le programme Plant'arbre

Vous êtes convaincus des nombreux rôles joués par les arbres et les haies champêtres? Vous souhaitez aménager votre espace de manière plus respectueuse de l'environnement? Depuis plus de 20 ans, Arbres et Paysages d'Autan mène des actions en faveur de l'arbre et des paysages. Grâce au programme de Plant'arbre soutenu par le Conseil Régional Occitanie, elle propose une aide technique et financière pour la plantation de haies champêtres, de bosquets et d'alignements. Les techniciens vous aident à choisir les plants champêtres adaptés à vos objectifs et à votre sol, réalisent une commande groupée, organisent la mise à disposition de paillage issus de déchets verts broyés et assurent un suivi de la plantation durant 2 ans après la plantation.

Des réunions d'informations ouvertes à tous sur les arbres de pays et les techniques de plantation sont organisées sur tout le département: samedi 15/09 à Ayguesvives 20 route de Ticaille, samedi 22/09 à Carbone Salle Laveran, samedi 29/09 sur la Communauté de communes du frontonnais (salle à préciser). N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire!

Pour en savoir plus : Arbres et Paysages d'Autan

Tél: 05 34 66 42 13
20 route de Ticaille
31450 AYGUESVIVES
apa31@free.fr
www.arbresetpaysagesdautan.fr



Le chêne remarquable de Saint-Léon

Il est beau, il a une histoire, il est marqueur de paysages... mais tous les arbres sont remarquables! il figure en bonne place dans le livre «A la découverte des arbres exceptionnels de Haute Garonne» écrit par Janine Cransac.

Janine Cransac habite Saint-Léon depuis plus de 40 ans, beaucoup de villageois ont encore en mémoire la grande fête et le grand partage qui a permis de planter 45 km de haies. Encouragée et aidée par tout ces planteurs elle a créé l'association, l'a dirigé pendant 15 ans. L'association a démarré dans un petit local du village prêté aimablement par la mairie. Aujourd'hui elle est responsable de la commission des arbres remarquables, après 6 ans de travail avec un groupe d'adhérents, elle a accepté d'écrire le livre. Passionnée depuis toujours par les arbres, elle vous transportera dans un monde merveilleux où les arbres et les hommes ont une place privilégiée et respectée. Vous serez happé par son enthousiasme débordant, sa combativité pacifique mais déterminée. Vous découvrirez la vie et l'histoire de 120 arbres du département, beaucoup d'émotion, de partage, des informations scientifiques époustouflantes!

Janine Cransac viendra vous parler de sa passion et répondre à vos questions le 1^{er} mars à 18 h au Foyer rural de Saint-Léon.

SAINT LÉON DE FRANCE

Voyage en Afrique du Sud

Le 12 octobre 2018, des membres et amis de l'Association des Saint-Léon de France se sont envolés vers la capitale économique de l'Afrique du Sud, **JOHANNESBURG**.

Après une nuit dans l'avion, départ immédiat pour la visite de **SOWETO**, immense bidonville de 3 millions d'âmes tristement célèbre où vécut **Nelson MANDELA** et où vit encore vraisemblablement **DESMOND TUTU**, puis visite du musée de l'apartheid, moment d'émotion intense, personne ne peut rester indifférent...

Après une nuit dans un magnifique hôtel, le groupe a poursuivi sa route vers la capitale politique et administrative **PRETORIA**, ville **BOER**, où les jacarandas, arbres fleurrissant bleu, magnifiques, jalonnent le bord des rues.

Puis, le 3^{ème} plus grand canyon au monde, «**CANYON DE LA BLYDE RIVER**» panoramas extraordinaires alliant gorge profonde et longue de 26 km et paysages fabuleux de montagnes recouvertes de forêt.

la visite d'un village minier de **PILGRIM** du 19^{ème} siècle reconstitué lorsque les mines d'or ont été épuisées a donné une idée de la vie des mineurs de l'époque.

La journée s'est terminée par des chutes de **MAC MAC FALLS** de 65 m de haut.



Le 5^{ème} jour, après la visite de **MOHOLOHOLO**, un centre soignant les animaux sauvages abandonnés, blessés ou empoisonnés, la route a mené le groupe vers une réserve privée où des véhicules 4x4 nous ont permis de faire un safari dans une réserve où girafes, zèbres, éléphants, lions, lionnes et lionceaux, phacochères, antilopes diverses, ont ravi les participants.

La traversée du **SWAZILAND** a permis de découvrir un nouveau pays, petit royaume indépendant surnommé «la suisse de l'Afrique», spectacle de chants et danses guerrières traditionnels étaient proposés au grand plaisir des touristes.

Un safari pédestre et la découverte de la vallée heureuse nous a conduit à la frontière de l'Afrique du Sud au cœur du pays zoulou.



Au cours du 8^{ème} jour, avant de prendre l'avion à Durban afin de rejoindre **LE CAP**, un deuxième safari terrestre avait été organisé puis un safari aquatique nous a permis d'admirer les hippopotame et crocodiles.

Après 2 heures de vol, arrivée au **CAP (CAP TOWN)** capitale parlementaire, ville très vivante et totalement différente des villes précédentes.

Fondée au 17^e siècle, par les hollandais avec des influences malaises et françaises, cette ville et le cœur historique et culturel de l'Afrique du Sud.

Direction le **CAP de BONNE ESPERANCE** et découverte du déchaînement perpétuel provoqué par la jonction de l'océan atlantique et l'océan indien, Continuation vers la réserve du Cap, un parc de 7750 hectares dont 40 km de côtes, réserve, où en particulier la vue de toute ces colonies de pingouins nous a tous enthousiasmés!



Retour sur le Waterfront:

Après une demi-heure de traversée, nous avons rejoint l'île de **ROBBEN ISLAND** (classée patrimoine Mondial Culturel par l'Unesco), pour découvrir la prison d'état où fut enfermé **NELSON MANDELA** pendant de nombreuses années, Cette visite



guidée par un ancien prisonnier politique était très émouvante.

Départ pour la célèbre **Route des Vins**

Nous avons pu découvrir la culture de la vigne implantée par les Huguenots (protestants qui quittèrent la France après la révocation de l'Edit de Nantes fin du 16^e siècle) et qui créèrent ces domaines viticoles immenses et magnifiques! Nous avons aussi dégusté à plusieurs reprises ces vins Sud-Africain aussi différents que le Cabernet Sauvignon, Shiraz, Pinot Noir ou autres Sauvignon ou Chardonnay...

Avant dernier jour pour un tour de la ville de **CAP TOWN**, cœur historique et culturel, c'est là que les vaisseaux de la compagnie Hollandaises des Indes Orientales venaient se ravitailler...

L'architecture hollandaise est bien présente dans de belles demeures anciennes.

Visite enfin des **Jardins de Kirstenboch** de renommée mondiale qui se consacrent à la sauvegarde de la végétation indigène d'Afrique Australe.

Dernier jour avec la visite de la petite ville de **STELLENBOSCH** et son musée de plusieurs maisons restaurées du 18^e et 19^e siècle, reconstitution de l'art de vivre des siècles derniers.

Retour à **CAP TOWN**, rue à **Victoria et Alfred Waterfront**, anciens docks transformés en centre commercial et culturel où se trouvent les meilleures possibilités de shopping du pays...!

Il faut bien ramener quelques souvenirs n'est-ce pas...

Ce voyage a été comme toujours extrêmement enrichissant et très bien organisé, le dépaysement a été complet. Nous avons découvert un pays où la richesse côtoie la plus grande pauvreté où tous les terrains agricoles ou miniers sont clôturés. Où les abords des villes sont précédés d'immenses bidonvilles abritant la population noire qui se rapproche d'un éventuel travail. Et où la préservation des animaux sauvages est prépondérante; quel bonheur d'avoir vu les **BIG FIVES** ou **5 GRANDS FAUVES** en liberté et dans leur élément naturel: oui ça valait le voyage!

JANVIER 2019

- 06** Vœux de la Municipalité à 15h30 au Foyer rural
- 13** Loto du Comité des Fêtes de St Léon à 14h30 au Foyer rural
- 19** JPSL- Assemblée Générale à 19h au foyer rural
- 26-27** Lézard Martiaux – Passage de grade à compter de 9h

FEVRIER 2019

- 24** Comité des Fêtes de Caussidières – LOTO – 14h

MARS 2019

- 17** Cérémonie FNACA
10h30 à Caussidières
11h à Saint-Léon
- 24** A Fond l'Ecole – LOTO à 14h au Foyer rural

AVRIL 2019

- 27-28** JPSL - Sortie annuelle Saint-Léon de France – sortie en Lot et Garonne (date à préciser)

MAI 2019

- 16** Reprise des concours de pétanque et tous les jeudi soir à 21h jusqu'à fin septembre

JUIN 2019

- 02** Concours officiel de pétanque Challenge Pierre Floucat à 14h30
- 15-16** Lézards Martiaux Passage de grade dès 9h
- 29-30** Lézards Martiaux – Passage de grade et AG le 30/06 à 18h
- 30** Vide grenier organisé par Détente & Bien Etre

JUILLET 2019

- 04** Joyeux Cochonnet – 19h semi nocturne en doublettes
- 26-27-28** Fête locale de Saint-Léon

AOÛT 2019

- 03** Concours officiel de pétanque à 14 h 30 en doublettes
- 17-18 & 19** Fête locale de Caussidières
- 31** Réunion de rentrée des associations à 11h à la mairie
- 31** JPSL – Soirée grillades à 19h au Foyer rural de St Léon

SEPTEMBRE 2019

- 07** Forum des associations

à
c
e
n
d
r
e

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation: 27/02/2018

Nombre de Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance: 14/15

LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Absents-Excusés: MAZAS C

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: COLOMBIES D

Pour – 13 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Il soumet à l'assemblée l'additif au conseil municipal de ce jour.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 12/12/2017.

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs. – 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Le compte rendu du 12/12/2017 est approuvé.

1/ SDEH-G / TRAITEMENTS DES PETITS TRAVAUX URGENTS :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEH-H, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEH-G resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux de SDEH-G pour les opérations concernées.

Pour – 13 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F,

Abs. - 1 voix: GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

2/ EFFACEMENT RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOMMUNICATIONS DANS LE CENTRE BOURG :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public dans le centre de bourg (référence 9AS125/126/127), le SDEH-G a réalisé l'avant-projet sommaire comprenant:

Basse tension :

- Dépose de 500 m de réseau aérien torsadé,
- Construction d'un réseau d'environ 500 m en souterrain avec reprises des branchements

Eclairage public :

- Dépose de 19 appareils d'éclairage public vétustes à lampes sodium HP 70w et 100w
- Dépose de 3 projecteurs d'illumination de l'église à lampe sodium HP 400w
- Création d'un réseau souterrain d'environ 500m linéaires en conducteur U1000R02V dont une partie en tranchée commune avec la basse tension
- Fourniture, pose et raccordement de 11 ensembles simples d'éclairage public sur mâts de 7m de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 35W maximum
- Fourniture, pose et raccordements de 2 ensembles simples d'éclairage public sur mâts de 7 m de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 55w maximum (rue de la République)
- Fourniture, pose et raccordements de 3 ensembles doubles d'éclairage public sur mâts de 7m de hauteur équipés de 2 lanternes décoratives à LED 55w maximum
- Sur 2 poteaux en béton conservés, fourniture, pose et raccordement de 2 lanternes décoratives LED 55w sur la rue de la République et 35w au croisement de la rue de la Boulangerie et de l'Eglise
- Pose de 3 projecteurs LED d'illumination (puissance 100w maximum)
- Sur la façade de la mairie et du foyer rural dépose de 2 lanternes de style 100w sodium HP à remplacer par un modèle similaire à LED 35 w maximum,
- Fourniture et pose de boîtiers-prises pour guirlandes lumineuses, équipés chacun d'un disjoncteur 2A-30mA, puissance maximale de 200w, afin que la commune puisse y raccorder des motifs lumineux à l'occasion des manifestations festives (quantité à confirmer lors de l'étude technique)

Economie d'énergie :

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie
- Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit,
- Sauf zone à configuration particulière (accès PMR, piétonnier...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.

Compte tenu des règlements applicables au SDEH-G, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit:

TVA (récupérée par le SDEH-G) =	43 723.00 euros
Part SDEH-G =	176 000.00 euros
Part restant à la charge de La commune =	55 277.00 euros
Total =	275 000.00 euros

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la

charge de la commune pour la partie télécommunication est de 61 875.00 euros.

Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs – 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

3/ MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL de Mme DA COSTA :

Madame Da Costa Christine, adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, qui occupe le poste de gérante de l'agence postale communale et de surveillante à la cantine scolaire, demande une réduction de ses horaires de travail, de 25h hebdomadaires à 21 h hebdomadaires.

Pour – 14 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

4/ BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE DE CAUSSIDIÈRES :

Mme Morin quitte la séance.

Le logement de l'école de Caussidières se libérant à compter du 01/03/2018, il convient de décider de sa nouvelle location et du prix du loyer.

Le loyer est fixé à 450 euros mensuel.

Il fait proposition de bail à Mme MORIN pour un coût de 450 euros à compter du 01/05/2018.

Pour – 11 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M,

Abs – 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée.

5/ Concessions dans Les cimetières :

Les recettes de la vente des concessions et des cases de columbarium dans le cimetière, sont versées pour deux tiers sur le budget communal et pour un tiers sur le budget du CCAS.

Afin de faciliter la comptabilité, il est proposé que ces sommes soient, à compter du 01/01/2018, versées sur le budget communal.

Pour – 14 voix: Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADDITIF

6/ Programme des amendes de police :

Une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un montant de 6 200. euros au titre des amendes de police 2017, a été attribuée à la commune pour le financement de 2 plateaux ralentisseurs et d'un radar pédagogique.

Il convient d'autoriser Mr le Maire à signer la convention relative à la réalisation de dispositifs ralentisseurs sur chaussée départementale, et de définir les lieux d'implantation de ces ouvrages.

Pour – 14 voix: Pour – 12 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ Adhésion de la communauté de communes Terres du Lauragais au SYMAR :

L'assemblée doit autoriser l'adhésion de la communauté de communes des Terres du Lauragais au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du val d'Ariège (SYMAR), pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. (GEMAPI)

Pour – 14 voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, POUNT-BISET P, COLOMBIES D, ESCACH M, GERS H, CAZAUX G, DERS JJ, POKROPEK C, MARRASSE N, TAHAR M, CASES F, GONCALVES M

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation: 05/04/2018

Nombre de Membres en exercice: 13 / 15

Membres présents à la séance: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – GONCALVES M – Membres du CCAS présents à la séance:

SANZ A – BOULANGER J

Procurations:

POUNT-BISET P > PEZ A

CASES F > MAZAS C

DEMARY J > SANZ A

Excusés: COLLAO H

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: MARRASSÉ N

Pour – 11 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 2 voix: MAZAS C, CASES F

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 05/03/2018.

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – G

Abs – 2 voix: MAZAS C, CASES F

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 05/03/2018 est approuvé.

Arrivée de Mr GONCALVES.

1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

a/ Approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion 2017 du CCAS, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif du CCAS, soit un excédent total de **16 798.81€**.

Pour – 7 voix: LANDET JC – COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix: CASES F

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2017 :

Excédent de clôture = **16 798.81€**

Section de fonctionnement = **576.81€**

Section d'investissement = **16 222.00€**

Pour – 6 voix: COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix: CASES F

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ Vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de **22 798.81€**

Section de fonctionnement = **6 576.81€**

Section d'investissement = **16 222.00€**

Pour – 7 voix: LANDET JC – COLOMBIES D – DEMAY J – POKROPEK C – SANZ A – MARRASSE N – BOULANGER J

Abs – 1 voix: CASES F

Le budget primitif 2018 est approuvé.

2/ Budget Assainissement :

a/ Approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion assainissement 2017, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un déficit total de **- 16 424.14€**.

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2017 :

Déficit de clôture = **- 16 424.14€**

Section de fonctionnement = **- 19 246.84€**

Section d'investissement = **2 822.70€**

Pour – 11 voix: – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ Vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de **156 314.13€**

Section de fonctionnement = **120 631.43€**

Section d'investissement = **35 682.70€**

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M –

ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le budget primitif 2018 est approuvé.

3/ Budget Communal :

a/ Approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion assainissement 2017, dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un excédent total de **154 741.89€**.

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte de gestion 2017 est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2017 :

Excédent de clôture = **154 741.89€**

Section de fonctionnement = **344 580.40€**

Section d'investissement = **- 189 838.51€**

Pour – 11 voix: MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le compte administratif 2017 est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2017 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de **- 189 838.51€**, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée de la manière suivante dans le budget primitif 2018 :

- Article R 1068 Autofinancement = **198 225.65€**

(déficit d'inv + déficit RAR)

- Article D 001 Report d'Investissement = **189 838.51€**

- Article R 002 Excédent de Fonct reporté = **146 354.75€**

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

L'affectation du résultat de fonctionnement 2017 est approuvée.

d/ Vote des taux d'imposition 2018 :

La commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2018, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de **17 586.00€**, par rapport à 2017, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

TAXE	Taux 2017 %	Taux 2018%
Taxe d'habitation	21.78	21.78
Taxe foncière bâtie	23.29	23.29
Taxe foncière non bâtie	113.22	113.22
Produit fiscal	563 783€	581 369€

Pour – 12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P – COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée.

e/ Attribution de subvention aux associations :

La commission finance propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000€, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses associations de la commune dans cette enveloppe (tableau joint en annexe)

Pour – 15 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

f/ Vote du budget primitif 2018 :

Budget équilibré à la somme globale de **1 728 419.21 €**
Section de fonctionnement = **1 098 642.75 €**
Section d'investissement = **629 776.46 €**

Pour –12 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H –

Abs – 3 voix: MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Le budget primitif 2018 est approuvé.

4/ Demande de subvention Aire multi-jeux :

Afin d'aider la commune à financer la construction d'une aire multi-jeux, une demande de subvention peut être déposée auprès de :

- Ministère des sports
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Pour – 14 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F –

Abs – 1 voix: GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée.

5/ MODIFICATION DES HEURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

Lors du Conseil d'Ecole du 13/03/2018, il a été proposé d'augmenter la pause méridienne de 15 minutes, afin de permettre aux élèves de pouvoir déjeuner à la cantine scolaire dans de meilleures conditions. L'assemblée n'étant pas arrivée à prendre une décision, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les horaires de fonctionnement de l'école à compter de la rentrée de septembre 2018.

Il est proposé les horaires suivants :

- A/** 9h /12h – 14h/ 16h15
- B/** 8h45 /11h45 – 13h45/16h
- C/** 9h/12h – 13h45/16h

Pour – 15 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

La proposition A est retenue.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6/ Compétence culture de Terres du Lauragais :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 27/02/2018 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a approuvé la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » :

- La réalisation d'un schéma de développement culturel
- Le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire

Ce qui signifie également de restituer à la commune de Caraman :
- L'accompagnement du Centre Culturel Antoine de Saint Exupéry

Conformément à l'article 5211-14 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune (06/03/2018) pour se prononcer sur la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Pour – 15 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7/ CLÔTURE DES COMPTES DU SITPA :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24/03/2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRE du 07/08/2015, une arrêté préfectoral du 24/11/2016 a prononcé la fin de l'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31/08/2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 ET L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre doit donc délibérer, afin d'approuver le reversement intégral au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (budget annexe des transports) de l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19/09/2017 à 76 615.94€.

Pour – 15 voix: LANDET JC – MORIN B – PEZ A – POUNT BISET P - COLOMBIES D – MARRASSE N – POKROPEK C – TAHAR M – ESCACH M – CAZAUX G – DERS JJ – GERS H – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M –

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2018

L'an deux mille dix-huit le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation: 04/07/2018

Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance: 10 / 15

LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C

Excusés: GONCALVES M, DERS JJ

Procurations Conseil Municipal:

CAZAUX G > POKROPEK C

MAZAS CH > CASES F

MORIN B > MARRASSE N

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: POKROPEK C

Pour 13 –voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, CASES F, POKROPEK C, CAZAUX G, MAZAS CH, MORIN B

Approbation du compte rendu de la séance du 13/04/2018 :

Pour 10 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C
Abs – 3 voix: POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 13/04/2018 est approuvé.

1/ Dégâts d'orage :

Suite aux dégâts d'orage survenus sur notre commune :

- le 07/05/2018 sur les voies communales n° 22 de Cambes, n° 23 de Farail, n° 44 de Bés, n° 5 de Caoussidou et n° 13 de Pradel, le Conseil Communautaire du 29/05/2018 a fixé à **881.72 € la contribution financière de la commune** au financement des travaux d'entretien de voirie suite à ces intempéries.

- le 05/06/2018 sur les voies communales n° 31 de Bélesta, n° 5 de Caoussidou et n° 13 de Pradel, le Conseil Communautaire a fixé à **459.94 € la contribution financière de la commune** au financement des travaux d'entretien de la voirie suite à ces intempéries.

Monsieur le Maire précise que le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ainsi, la participation financière concernant la commune de Saint-Léon pourra ainsi être résumée comme suit :

Commune de SAINT-LEON	Montant travaux HT	Taux subvention CD31	Montant subvention	Montant restant à charge	Part communale
07/05/2018	4 275.00 €	58.75 %	2 511.56 €	1 763.44 €	881.72 €
05/06/2018	2 230.00 €	58.75 %	1 310.13 €	919.88 €	459.94 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la commune par voie de fonds de concours afin de financer les dépenses d'entretien de voirie suite aux intempéries.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C,

POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Virement de crédits :

Le produit de la vente d'une partie de la parcelle communale B 1246 à la famille BRUNEAU devant être imputé à l'article 024, une décision modificative budgétaire est nécessaire afin d'acter le virement de crédits de l'article 21712 à l'article 024.

DEPENSES		RECETTES	
		024 Produit de cession	3 320.00 €
		21712 Terrains de voirie	- 3 320.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3/ RÉNOVATION COFFRET ÉLECTRIQUE FORAIN :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que suite à la demande de la commune du 9 février 2017 concernant **la rénovation du coffret forain sur la place du village – référence: 6 BT 273**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose du coffret forain existant sur le PBA + dépose d'un ensemble de comptage/prises marché (à désactiver au préalable par la Commune)
- Réalisation d'une descente aéro-souterraine Basse Tension en câble HN 150 vers un coffret forain RMBT 9 plages sur socle simple à poser contre la bordure à la place du muret cassé.
- Y compris les travaux connexes de Génie civil (18 mètres)

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) = **891.00 €**
- Part SDEHG = **3 275.00 €**
- Part restant à la charge de la commune (estimation) = **1 403.00 €**
- Total = **5 569.00 €**

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet présenté et de couvrir la part à la charge de la commune par voie d'emprunt.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4/ AGRANDISSEMENT DU CARILLON, DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que le projet d'agrandissement du carillon de l'église de Saint-Léon (13 cloches supplémentaires) s'élevant à la somme de 63 425.93 € TTC, il est proposé avant travaux de demander au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, une subvention pour aider la commune à financer cette opération.

Afin d'effectuer une étude de solidité du beffroi, qui devra supporter une masse supplémentaire de 1 455 kg, le cabinet SIXENSE propose un devis pour cette mission de 6 780.00 € TTC.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS

H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5/ Climatatisation de salles, demande de subvention :

Afin de climatiser et chauffer la salle des fêtes de Saint-Léon, la salle du RAM au rez de chaussée et la salle du TAE KWEN DOE, trois entreprises ont fourni les propositions suivantes:

Entreprise	Salle des fêtes	Salle du RAM	Salle du TKD
DOMIS	5 185.00 € HT	2 190.00 € HT	2 840.00 € HT
REXEL	10 046.60 € HT	3 635.55 € HT	2 985.89 € HT
ECO PREST	11 391.67 € HT	2 691.67 € HT	3 340.00 € HT

Il est proposé avant travaux de demander au Conseil Départemental une aide financière pour aider la commune à réaliser ces travaux et de retenir la proposition de l'Entreprise DOMIS pour la climatatisation des salles communales, pour un montant total 10 215.00€.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6/ Création d'un atelier municipal :

Préalablement au lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un atelier municipal sur la parcelle communale B 400, il incombe au Conseil Municipal d'adopter le programme de cette opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle pour sa réalisation conformément à l'article 2 de la loi du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique. Le maître d'œuvre choisi devra élaborer un projet répondant au programme adopté et ensuite suivre la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour la réalisation de ce programme à la somme de 293 250.00€ HT dont 255 000.00€ HT pour les travaux (bâtiment, VRD et clôture), et 38 250.00€ HT pour l'ensemble des services liés à cette opération (maîtrise d'œuvre, coordination sécurité-santé).

Il propose également d'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence adaptée, en utilisant la méthode de l'unité fonctionnelle (montant entre 25 000€ et 90 000€), pour les services nécessaires à l'opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- D'adopter le programme des travaux de construction d'un atelier municipal, tel qu'exposé et annexé à la présente délibération.
- D'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme de 293 250€ HT dont 255 000€ HT affectés aux seuls travaux et 38 250€ HT prévus pour les services nécessaires à l'opération.
- D'approuver la méthode de l'unité fonctionnelle pour l'appréciation des seuils fixés par l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et la détermination de la procédure de passation des marchés de services nécessaires à l'opération.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7/ Création de deux plateaux ralentisseurs :

La Direction de la Voirie du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, ayant donné son accord pour la création de 2 plateaux ralentisseurs sur la RD 19 aux entrées du village, après accès à la rue des Pyrénées côté Nailloux, et après accès à la rue du Chemin de Ronde côté Venerque, 2 entreprises spécialisées ont fourni un devis pour ces travaux:

Société SPIE = **18 870.00€ HT**
 Société EIFFAGE = **9 780.00€ HT**

Monsieur le Maire propose retenir la proposition de l'Entreprise EIFFAGE pour la création de deux plateaux ralentisseurs aux entrées du village pour un montant total 9 780.00€ HT.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8/ Personnel communal : mise en place du RIFSEEP :

Mise en place du RIFSEEP :

Conformément au décret n° 2014-513 du 20/05/2014 modifié par le décret n° 2016-1916 du 27/12/2016, la commune doit mettre en place un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, en remplacement du régime indemnitaire existant, défini dans la délibération du Conseil Municipal de Saint-Léon en date du 31/03/2006, complété par la délibération du 14/04/2014.

Cette délibération est reportée.

Emploi saisonnier :

Monsieur le Maire propose le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois chacun, soit du 01/07/2018 au 31/07/2018 et du 01/08/2018 au 31/08/2018. Ces agents assureront la fonction d'agent d'entretien à temps complet. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 347, correspondant au premier échelon du grade de recrutement et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

9/ Plan Local d'urbanisme :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, une réorientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui avait été débattu lors de la séance du 28/01/2016.

La Société PAYSAGES propose afin de modifier le PADD du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, un avenant au marché d'études pour élaboration du PLU, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13/04/2015, pour un montant total de 6 750.00€ HT. Les crédits nécessaires seront rajoutés à l'article 202 du Budget Primitif 2019

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Suite des comptes rendus en page suivante

10/ APPROBATION DES STATUTS DU SPEHA :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que lors de la séance du 29/03/2018, le Comité Syndical du Service Public de l'Eau Hers Ariège a adopté à l'unanimité des nouveaux statuts, qui prévoient que la communauté de communes des Terres du Lauragais, qui a opté pour la compétence optionnelle « eau potable », se substitue donc aux communes membres.

Le Conseil Municipal doit approuver cette substitution dans le périmètre des communes membres figurant dans les statuts du SPEHA.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Projet de fermeture de la Trésorerie de Nailloux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1^{er} mars 2015 le centre des finances publiques de Nailloux n'est plus ouvert aux usagers que les lundi, mardi et jeudi.

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec le CPC de NAILLOUX pour un paiement, un conseil.

Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ce service pour la gestion comptable de notre commune.

L'aide et le soutien apportés sont très fortement appréciés.

Nous n'ignorons pas le transfert de missions avec la création de la nouvelle intercommunalité « Terres du Lauragais » au 1^{er} janvier 2017. Cependant, nous dénonçons le perpétuel coup de rabot budgétaire opéré par l'Etat au détriment des communes et des populations.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir, demain, de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de pleine compétence.

Par cette délibération, le Conseil Municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleines compétences. Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer le centre des Finances Publiques de Nailloux. Les missions qu'exercent au quotidien les personnels sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

De même, la Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne doit donner les moyens humains et budgétaires aux centres des Finances Publiques de Villefranche de Lauragais et Caraman-Lanta pour exercer la gestion des collectivités qui leur incombent, tout comme le recouvrement de l'impôt, l'accueil des usagers et des élus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affirmer son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleines compétences.

Pour 13 –voix: LANDET JC, MORIN B, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, POUNT-BISET P, CASES F, MAZAS CH

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/08/2018

L'an deux mille dix-huit, le 09 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 03/08/2018

Nombre de Membres en exercice : 08 / 15

Membres présents à la séance : LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - PEZ A - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

Procurations :

MARRASSÉ N à PEZ A

COLOMBIES D à POUNT-BISET P

Excusés :

POKROPEK C – DERS J-J – MAZAS C – CASES F – GONCALVES M

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : POUNT-BISET P

Pour - 10 voix: LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - COLOMBIES D - PEZ A - MARRASSÉ N - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

1/ RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commission affaires scolaires du 19/04/2018, a lancé une consultation pour la fourniture de 22 000 repas par année scolaire à la cantine.

En réponse à la parution sur le BOAMP, 4 sociétés de restauration collective ont répondu à l'appel d'offre.

Lors de la réunion du 02/08/2018, la commission affaires scolaires a rédigé un rapport d'examen des offres, classant la Société OCCITANIE RESTAURATION, comme meilleure offre.

La commission vie scolaire propose à l'unanimité, le choix de cette société pour la fourniture des repas à compter du 01/09/2018, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et pour un prix des repas de :

Repas maternelle =	2.84 € ttc
Repas primaire =	2.95 € ttc
Repas adulte =	3.27 € ttc

La commission vie scolaire, propose également à l'unanimité, une revalorisation du prix du repas à compter du 01/01/2019.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les 2 propositions de la commission vie scolaire.

Pour - 10 voix: LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - COLOMBIES D - PEZ A - MARRASSÉ N - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

2/ INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL 2018 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de Conseil (329.20€) et une indemnité de confection des documents budgétaires (45.73€),

conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983, calculée sur 270 jours, avant son départ au 30/09/2018.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder ces 2 indemnités.

Pour - 10 voix: LANDET JC - ESCACH M - POUNT-BISET P - COLOMBIES D - PEZ A - MARRASSÉ N - CAZAUX G - GERS H - TAHAR M - MORIN B

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2018

L'an deux mille dix-huit le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation: 02/10/2018

Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance: 10 / 15

LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MAZAS C, MORIN B, DERS JJ

Excusés: GONCALVES M

Procurations Conseil Municipal:

CASES F > MAZAS C

CAZAUX G > PEZ A

COLOMBIES D > POUNT BISET P

POKROPEK C > MORIN B

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: DERS JJ

Pour 11 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Monsieur le Maire propose un additif au conseil municipal:

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Approbation du compte rendu de la séance du 10/07/2018:

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 10/07/2018 est approuvé.

Approbation du compte rendu de la séance du 09/08/2018:

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/08/2018 est approuvé.

1/ Dégâts d'orage:

Suite aux orages du 16 & 20 juillet, les travaux de réparation des voiries ont été chiffrés à:

- VC 4 du Villa: 410.00 euros

- VC 5 LA Trote: 1 750 euros,

- VC 8 de la Miejanne: 410.00 euros,

- VC 9 du Moulin: 864.00 euros,

- VC 13 du Pradel: 4 730.00 euros,

- VC 22 de Cambes: 1 900.00 euros,

- VC 23 du Farail: 290.00 euros

- VC 44 de Bés: 2 500.00 euros

La participation financière de la commune a été fixée à 2 576.89 euros sur montant total des travaux de 12 494.00 euros HT

Pour 14 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Désignation d'un membre suppléant à la CLECT

Considérant la décision d'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) de la communauté de communes des Terres du Lauragais, du conseil communautaire du 24/09/2018, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour la commune.

Mr POUNT BISET est proposé comme candidat.

Pour 14 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3/ Gestion du pool routier:

La gestion du pool routier est actuellement réalisée commune par commune (51 000 euros HT sur 4 ans). La communauté de communes des Terres du Lauragais propose une gestion du pool routier mode pot commune par l'intercommunalité, et non plus commune par commune, pour une meilleure adéquation des moyens et des besoins alloués à la voirie.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui subventionne à hauteur de 58 % ces travaux, demande l'accord de l'ensemble des communes pour ce mode de gestion.

Pour 14 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4/ Convention de mise à disposition d'un service commun d'urbanisme

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal, qu'en date du 24/09/2018, le Conseil communautaire des Terres du Lauragais a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée.

5/ Agence Postale : convention LA POSTE/COMMUNE

La poste propose une convention avec la commune, pour l'organisation de l'agence postale communale, à compter du 22/05/2018 et pour une durée de 9 ans.

Cette convention définit à partir de cette date, les conditions dans lesquelles les services de la Poste définis dans l'article 2, sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale située sur le territoire de la commune de Saint-Léon fonctionnellement rattachée au bureau central d'Auterive.

Pour 14 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6/ ADDITIF

1/ Approbation des statuts de la communauté de communes de Terres du Lauragais

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui précise que les EPCI existants à la date de la publication de la loi doivent se mettre en conformité avec les nouvelles compétences selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales avant le 1^{er} janvier 2017.

Il propose d'approuver la délibération du conseil communautaire n°DL2018-207 en date du 24 septembre 2018 relative à la mise en conformité des statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais ainsi que les statuts modifiés annexés à ladite délibération.

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, DERS JJ, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C

Abs 2 voix: MAZAS C, CASES F

Cette délibération est approuvée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/2018

L'an deux mille dix-huit le 15 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 09/11/2018

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 12/15

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Jean-Jacques DERS, David COLOMBIES, Christian MAZAS, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

Excusés Claude POKROPEK (Procuration à CAZAUX), Malika TAHAR (Procuration à POUNT-BISET) et Barbara MORIN (Procuration à PEZ).

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : MARRASSÉ Nelly

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C

Abs 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Approbation du compte rendu de la séance du 09/10/2018 :

Pour 12 voix: LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, GERS H, MARRASSE N, ESCACH M, TAHAR M, MORIN B, CAZAUX G, COLOMBIES D, POKROPEK C, MAZAS C

Abs 2 voix: CASES F, GONCALVES M

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 10/07/2018 est approuvé.

1/ Antenne relais de téléphonie FREE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la Société FREE a obtenu le 10/04/2018 une non opposition à une déclaration préalable de la part du service instructeur urbanisme « Terres du Lauragais » bien qu'il ait émis un avis défavorable à cette demande, pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie

mobile, sur la parcelle cadastrale A 488.

Vu le certificat de non opposition à la déclaration préalable n° DP 31495 18 T0006 en date du 10/04/2018,

Vu les courriers des propriétaires voisins de la parcelle concernée,

Considérant que la parcelle A 437 située à moins de 50 m du projet, accueille déjà des équipements semblables (antenne ORANGE et SFR) et serait donc à même d'accueillir ce nouveau projet,

Considérant que dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la commune en cours d'élaboration, un développement des zones urbanisées est prévu sur ce secteur,

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De demander** l'annulation de la non opposition à déclaration préalable n° DP 31495 18 T0006 délivrée le 10/04/2018 à la Société FREE Mobile pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle A 488.

- **De demander** à la Société FREE Mobile de déposer une nouvelle demande d'autorisation préalable pour ce projet, sur la parcelle voisine A 437 appartenant au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA)

2 / Approbation du rapport de la CLECT de Terres du Lauragais :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 noniesC,

Vu le rapport de la CLECT « Terres du Lauragais », réunie en séance le 7 octobre 2018 approuvé à l'unanimité,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 17/10/2018 a approuvé à la majorité des membres présents, le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 18/10/2018, le Président de la communauté de communes des « Terres du Lauragais » lui a transmis le rapport établi par la CLECT.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Ce rapport est adopté si il est approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour et 3 Abstentions (MAZAS, CASES ET GONCALVES):

- **D'approuver** le rapport de la CLECT en date du 17/10/2018 tel que présenté en annexe.

- **D'autoriser** le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3 / Aire de covoiturage des Potences :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le 27/03/2018, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté son plan de développement du covoiturage après une phase de consultation citoyenne réalisée fin 2017.

Parmi les mesures envisagées pour favoriser cette pratique vertueuse de la part de nos concitoyens, le Conseil Départemental envisage d'aménager des aires de covoiturage afin de faciliter et sécuriser le stationnement des véhicules. Une première série de 24 sites a ainsi été répertoriée, hors agglomération et aux abords de certaines routes départementales. Ces zones seront aménagées entre 2018 et 2019, pour un montant global de travaux estimé à 1.7 M€.

Une de ces aires se trouve sur le territoire de notre commune sur la RD 19. En l'état actuel des études, elle devrait à terme offrir 7 places de stationnement aménagées et sécurisées.

Le nom proposé pour cet aire est «Aire des Potences», et le Conseil Départemental demande l'avis de la commune sur cette appellation.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'approuver** le nom d'«Aire des Potences» pour l'aire de covoiturage prévue en bordure de la RD19, sur la commune de Saint-Léon.

4 / Soutien au Conseil Départemental :

Nous avons récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du «modèle lyonnais» en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil Départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le conseil Départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires Haut-Garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule commune, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés, **à l'image de la construction du groupe scolaire de Rouaix, des stations d'épuration d'En Conté et Magalou et réseaux d'assainissement, et de l'entretien de tout le patrimoine communal.**

Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constante, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du Département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances, des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil Départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'Etat, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitudes.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer «le modèle lyonnais» en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil Départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour et 3 Abstentions (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- **D'approuver** le soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

- **D'expédier** une copie de la présente délibération à :

M. le Préfet de la Haute-Garonne
Mmes et MM. les députés et sénateurs du département
L'association des Maires de France
L'association des Maires ruraux de France

5 / Assurance statutaire du personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne;
-la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offre ouvert, le groupement Gras Savoye (courtier mandataire) et AXA France Vie (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures prennent effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois (soit une durée maximale de six ans).

Le maire indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes :

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :

- *Garantie:*

Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie ordinaire

Congé de grave maladie

Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant

Congé pour accident ou maladie imputable au service

- *Taux de cotisation: 1.13 %*

- *Résiliation:* Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires) :

Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

- *Garanties et taux:*

CHOIX	Garanties	Taux
Choix 1	Décès – Accident et maladie imputable au service – Accident ou maladie non imputable au service- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt	6.83 %
Choix 2	Décès – Accident et maladie imputable au service – Accident ou maladie non imputable au service- Maladie ordinaire avec franchise de 20 jours fermes par arrêt	6.08 %
Choix 3	Décès – Accident et maladie imputable au service – Accident ou maladie non imputable au service- Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours fermes par arrêt	5.71 %
Choix 4	Décès – Accident et maladie imputable au service – Accident ou maladie non imputable au service sauf maladie ordinaire, maternité/ adoption et paternité/accueil de l'enfant	3.94 %
Choix 5	Décès – Accident et maladie imputable au service	2.20 %

- *Résiliation:* Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux affiliés à la CNRACL) sont totalement indépendantes.

Il précise en outre que les taux sont garantis pendant deux ans. A compter du 1^{er} janvier 2021, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.

Le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

L'adhésion permet en outre de bénéficier du suivi du traitement des sinistres, des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralité et d'éventuelles actions connexes (expertises, formations, études spécifiques, assistances diverses, etc).

Ce service est mis en œuvre par une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** au service Contrats-Groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées :

- **De souscrire** à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC

- **De souscrire** à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 4.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées)

- **D'inscrire** au Budget communal les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

6 / DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE.

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants,

Considérant que la commune compte 1 262 habitants au 01/012018,

Le Conseil Municipal, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Décide** de conserver le CCAS de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation: 07/12/2018

Nombre de Membres en exercice: 13 / 15

Membres présents à la séance: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAU, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, Malika TAHAR, David COLOMBIES, Barbara MORIN, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

Procurations: Néant.

Excusés: Jean-Jacques DERS et Christian MAZAS.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: Madame Barbara MORIN.

Pour =9 voix: J-C. LANDET, M. ESCACH, P. POUNT-BISET, A. PEZ, G. CAZAU, N. MARRASSÉ, C. POKROPEK, M. TAHAR, D. COLOMBIES.

Abstentions = 2 voix (CASES et GONCALVES)

1/ Régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEP):

Monsieur le Maire fait part de l'existence d'un service de conseil en organisation, mission optionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31), créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service associé propose, aux structures publiques territoriales qui le sollicitent, un appui méthodologique à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Le régime indemnitaire se définit comme un complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif, qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°91-875 du 6 septembre 1991. Les primes et indemnités sont attribuées sur la base d'une décision de l'organe délibérant. En cela, elles se distinguent des éléments obligatoires de rémunération qui sont le traitement indiciaire (éventuellement majoré par la nouvelle bonification indiciaire), le supplément familial et l'indemnité de résidence servis aux agents territoriaux.

Dans un but de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent délibérer dans les meilleurs délais pour substituer le RIFSEEP aux régimes indemnitaires pré existants.

Conscient de l'importance de ce dispositif et de la nécessité d'une mise en place au plus tôt, Monsieur le Maire propose

que la commune de Saint-Léon soit accompagnée par le service conseil en organisation du CDG 31 dans la mise en place de ce nouveau cadre réglementaire régissant le régime indemnitaire.

L'intervention du CDG 31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude de faisabilité proposée par le CDG 31 et informe l'assemblée que le coût de la mission est de 604.00€.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 10 Voix Pour et 2 Abstentions (CASES et GONCALVES):

- **D'approuver** le cahier des charges de l'intervention.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention afférente.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

2/ Travaux de voirie:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a fait chiffrer les travaux de réparation de trottoirs dans le centre bourg ainsi que la réfection d'un mini rond-point à l'intersection de la route départementale 19 et de la rue des Pyrénées.

- Rue des écoles: Réalisation d'un trottoir en enrobé côté pair
 - Rue du Cadayre: Réfection du trottoir endommagé
 - Rue de l'Abetsens: Réfection du trottoir endommagé
 - Rue des Pyrénées: Réfection du mini rond-point en enrobé
- La Société EIFFAGE a fourni un devis global pour ces travaux, pour un montant total de 5 500.00€ HT (6 600.00€ TTC)

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 11 Voix Pour et 1 Abstention (GONCALVES):

- **D'approuver** le devis de la Société EIFFAGE pour les travaux d'entretien des trottoirs dans le centre bourg.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

3/ Installation classée «Lauragais Compost»:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'installation classée pour la protection de l'environnement «Lauragais Compost», actuellement exploitée par la Société SEDE Environnement, a connu son 4^{ème} incendie le 29 novembre dernier, après ceux de 2007, 2012 et 2016.

La combustion lente des tas de compost, génère durant des semaines, une fumée lourde et nauséabonde qui indispose non seulement les administrés riverains, mais aussi les habitants des communes voisines de Noueilles, Ayguesvives et Montesquieu.

D'autre part, cette installation qui se situe en bordure de la V C n° 22 dite de Cambes, est desservie par une voie communale qui n'est pas adaptée à la circulation de gros camions, qui créent un danger pour les usagers de cette voie, et ont beaucoup détérioré sa structure.

Enfin, les riverains de ce site sont constamment soumis à des désagréments (odeurs putrides, bruits) qui les ont obligés à déposer de nombreuses plaintes auprès du Service Environnement de la DDT.

Monsieur le Maire propose donc:

Vu les plaintes de nombreux habitants de la commune et des communes voisines incommodés par les fumées de combustion lors des incendies de ce site,

Vu les plaintes déposées par les riverains soumis aux désagréments constamment engendrés par cette installation (odeurs, bruits)

Considérant que ce site est desservi par une voie communale de faible largeur, que les camions semi-remorques qui le desservent ont beaucoup dégradée (bordures arrachées, affaissement des bas-côtés)

Considérant la situation de cette installation en zone agricole, à l'intersection de 4 fossés mères (Mouriago, Moressac, Baurette et Boucanellos) alimentés lors des orages par 8 bassins versants (plus de 500 hectares)

De demander la fermeture de cette installation classée, et la remise en état du site.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De demander** la fermeture définitive de l'installation classée pour la protection de l'environnement « Lauragais Compost », située VC n°22 sur la commune de Saint-Léon, afin de mettre fin aux nuisances récurrentes générées par cet Etablissement.

- **D'expédier** une copie de la présente :

à la Préfecture de la Haute-Garonne

à la Société SEDE Environnement

à la DDT Service Environnement

à la DREAL Service Risques Industriels

à l'ARS Occitanie

4/ QUALITÉ DE L'AIR AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de satisfaire à l'obligation réglementaire concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, le centre de loisirs et la salle de restauration scolaire, instaurée par la Loi Grenelle 2, il a demandé au Laboratoire Départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air, une proposition tarifaire pour cette prestation.

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements, comporte :

- Une évaluation des moyens d'aération qui peut être effectuée par les services techniques de l'établissement ou par un organisme extérieur tel que le LD31EVA.

- Une campagne de mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO₂, perchloroéthylène) à réaliser par un organisme accrédité COFRAC.

- Une auto-évaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique, complétées par un plan d'action.

Le Laboratoire Départemental 31 a donc fourni un devis pour cette analyse d'un montant de 2 518.03€.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 9 Voix Pour et 4 Abstentions (GERS, GONCALVES, PEZ et POUNT-BISET) :

- **D'approuver** la proposition du LD31EVA pour un montant de 2 518.03€.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire tout acte se rapportant à cette affaire.

- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

5/ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un atelier municipal, a été lancée suite à la séance du 10/07/2018, adoptant le programme des travaux et fixant le montant de l'enveloppe financière à 255 000.00€.

La Commission d'Appel d'Offre ayant retenu 3 cabinets d'architecture, ceux-ci ont été autorisés à soumissionner.

La Commission d'Appel d'Offre propose de retenir la candidature du cabinet d'architectes « Le 23 Architecture » pour la maîtrise d'œuvre de la construction des ateliers municipaux de la commune, pour un taux d'honoraires de 9.30 %, soit 23 715.00€.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la proposition de la CAO pour le choix du Maître d'œuvre de la construction de l'atelier municipal, soit « Le 23 Architecture » pour un montant d'honoraires de 23 715.00€ (9.30 %)

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tout acte se rapportant à cette affaire.

- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.écide à l'unanimité :

LA TRÉSORERIE DE NAILLOUX A FERMÉ

Vous devez maintenant vous adresser à :

TRESORERIE DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Place Godefroy-Calès

BP 51000

31290 VILLEFRANCHE

05 61 81 62 21

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**INFO
DERNIÈRE
MINUTE**

NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

CESSÉS Jérôme	Kiné	05 62 18 34 33 – 06 18 07 72 64
COLOMBA Sandrine		
CHAUSSEE Nathalie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55
MICHEL Marie		

COMMERCES

AU DHANGO	Epicerie	05 61 81 73 44
HOUY Vinciane	Coiffure	06 13 12 12 37
CREOLISE	Chef Antillais à domicile	07 86 72 58 01

AGRICULTURE

ARMENGAUD Frédéric	Vente de veau sous la mère	06 86 48 80 26
CAZAUX Gilbert	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux -Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09

ARTISANS BÂTIMENTS

CESSÉS Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
CONTE Jean Claude	Maçonnerie Générale	06 13 08 21 23
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
Ent FRUCHET	Maçonnerie – Rénovation	06 09 60 51 21 entreprisefruchet@yahoo.fr
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82 – 06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
PLAQUISTES du Lauragais	Neuf & rénovation	06 14 95 19 11
SALIOU Jean-Claude	Multiservices Pose de cuisines & terrasses bois	06 62 94 33 64 jeanclaude.saliot@sfr.fr
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Ch.	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27

AUTRES SERVICES

Aux Créas 2 Tinou	Créations accessoires femmes & enfants	06 61 55 05 90 www.auxcreas2tinou.fr
Cie des Menestrelli M. PIAGESSI Américo	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnivals, Noël...	05 61 81 48 19 – 06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
CONNILLIERE Christian	Psycho-énergéticien	06 20 49 88 07 www.portail.praticien.com
DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 – 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Ecuries des Houarn FER Gwendolen	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
GUILLAUMON Muriel	Producteur miel	05 34 43 06 48 www.muriel-guillaumon.fr
INFLUENCE GIBEL Véronique	Géobiologie – Radiesthésie – Géobiologie énergéticienne – Reiki	06 70 51 24 71 www.veroniquegibel.fr
L'HOSTIS Cathy	Art thérapeute	06 08 60 45 57
MARRASSE Laurent TOULOUSE MARKETING	Événementiel d'entreprise	06 13 55 87 36 www.toulouse-marketing.fr
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
CHAULAIC Nathalie Atelier Mosaïque	Pièces uniques – créations sur commande Mural & volume	06 86 26 67 34 mosaique@nathaliechaulaic.com
NERAUDEAU Marie	Secrétariat	05 86 84 01 85 neraudeau.marie@bbox.fr
NYER Bernard	Antiquités – Brocante	06 27 67 20 80
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89/06 14 48 61 28

HÉBERGEMENT

Château de ROUAIX	Résidence Locative	06 18 40 74 67
DENORME Michel	Gîte	06 79 35 75 13
LABORIE Geneviève	Gîtes	05 61 81 33 70
LAMOUREUX A. Marie	Chambres d'Hôtes Gîtes ruraux	05 61 81 92 21 – 06 63 65 72 86
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôtes	05 61 27 59 45

à votre service !



HÔTEL DE VILLE

**1, place de la République
31560 SAINT-LÉON**

Tél: 05 61 81 92 03 – Fax: 05 61 81 77 41

Courriel: mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi: 8H – 12H / 14H – 17H

Horaires d'ouverture Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi – de 8H à 12H

Permanence du Maire

Mercredi: 9H – 12H

Samedi: 10H – 12H

Permanence des Adjointes

Vendredi: 14H – 17H

